

*COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 16 septembre 2022.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU DU LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VÉRET, Richard VILLECHENON (à la délibération n°DEL2022_067).

Ont donné pouvoir :

*Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE (à partir de la délibération n°DEL2022_068)*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 40 à la délibération n°DEL2022_067 puis 39 à partir de la délibération n°DEL2022_069.

Nombre de votants : 43

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2022

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

INSTALLATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES ELUS D'AUDRIEU

Suite aux élections municipales à Audrieu le 11 septembre 2022, Monsieur Philippe GAUTIER et Madame Sylvaine LEFEVRE sont installés au sein du conseil communautaire.

N°DEL2022_067 – OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à son application.

**N°DEL2022_068 - OBSERVATOIRE DU COMMERCE : CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA CCI CAEN NORMANDIE ET SEULLES TERRE ET MER**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec la CCI Caen Normandie pour l'Observatoire du Commerce pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

N°DEL2022_069 - NOUVELLE TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à LA MAJORITE ABSOLUE DE 41 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 1 ABSTENTION :

FIXE les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à partir du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Coefficient familial	Tarif
0€ - 620€	1,00€
621€ - 1020€	1,00€
1021€ - 1420€	4,05€
1421€ et + Repas adulte	4,40€

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2022_070 - AVIS SUR L'ARRETE PREFECTORAL INSTITUANT UNE SERVITUDE
D'UTILITE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE FONTNAY-LE-PESNEL**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à LA MAJORITE ABSOLUE DE 36 VOIX POUR, 4 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS. :

APPROUVE le projet de modification de l'arrêté préfectoral instituant une servitude d'utilité publique sur la commune de Fontenay-le-Pesnel.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_071 - MODIFICATION SIMPLIFIEE SCOT N°1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

EMET un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du SCOT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_072 - INSTAURATION DU PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITE ABSOLUE DE 34 VOIX POUR, 5 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS :

ADOpte le principe de reversement de 20% de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes pour l'ensemble des communes membres.

ADOPTÉ le principe de reversement de 80% de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre des zones d'activités d'intérêt communautaire.

DECIDE que ce reversement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune membre, et ayant délibéré de manière concordante.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°DEL2022_073 - **CONTRAT DE TERRITOIRE 2022/2026 AVEC LE DEPARTEMENT**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITE ABSOLUE DE 40 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

AUTORISE le Président à signer le contrat départemental de territoire 2022-2026 ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2022_074 - **PLUI : DEMANDE DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ:

AUTORISE le Président à solliciter des subventions pour l'élaboration du PLUi, notamment auprès du Conseil Départemental du Calvados à hauteur de 15% du montant global, dans le cadre du contrat de territoire départemental 2022-2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_075 - **PRESERVATION ET VALORISATION DU PRIEURÉ SAINT-GABRIEL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE l'attribution d'une subvention de 769€ à la SAS du Prieuré Saint-Gabriel pour son projet inscrit au programme Leader.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_076 - **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPATBLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOPTÉ la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

DIT que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la collectivité.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_077 - **INVENTAIRE : AUTORISATION D'EFFECTUER TOUTES MODIFICATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS D'INVENTAIRE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer et transmettre au comptable public tous documents administratifs relatifs à la tenue de l'inventaire.

AUTORISE le Président à réaliser les opérations comptables nécessaires pour la mise à jour de l'actif de la collectivité.

N°DEL2022_078 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ:

VOTE les modifications au budget principal 2022 comme suit :

ARTICLE	FONCTION	OPERATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
Section fonctionnement					
73223	020		FPIC		351 760
62875	20		Remboursement frais aux communs membres	15 000	
62878	20		Remboursement frais autres organismes - piscine	10 000	
64131	20		Rémunérations	60 000	
65541	810		Contributions organismes de regroupements	45 000	
611	820		Contrats de prestations de services	31 000	
66111	511		Intérêts normaux et intercalaires PSLA Creully	11 000	
6042	251		Achat de prestations de services	46 000	
022	020		Dépenses imprévues	121 760	
023	020		Virement à la section investissement	12 000	
			TOTAUX	351 760	351 760
Section investissement					
021		001	Virement de la section de fonctionnement		12 000
1641		001	Remboursement capital des emprunts	12 000	

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2022_079 - VENTE DU TERRAIN DE VER-SUR-MER
ROUTE DE SAINTE-CROIX-SUR-MER**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITE ABSOLUE DE 26 VOIX POUR, 12 CONTRE ET 5 ABSTENTIONS :

FIXE le prix de vente du terrain cadastré AS240 à Ver sur Mer à 280 000 € net vendeur avec une marge de négociation de 10 000 €.

DECIDE de vendre prioritairement le terrain à la commune de Ver-sur-Mer

DIT que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2022_080 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT
EAU DU BASSIN CAENNAIS**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la sortie de la commune de Val d'Arry du syndicat Eau du bassin caennais à compter du 1^{er} janvier 2023.

APPROUVE la prise en compte du changement de nom du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Argences-Clos Morant, devenu syndicat mixte Eau en Val es Dunes.

APPROUVE les statuts d'Eau du bassin caennais applicables au 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_081 - **SPANC : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DE SERVICE 2021**

PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de service pour l'assainissement non collectif.

N°DEL2022_082 - **DECHETS MENAGERS : RAPPORT D'ACTIVITE DU SEROC
ET DE COLLECTEA**

PREND ACTE des rapports d'activités 2021 du SEROC et de COLLECTEA.

N°DEL2022_083 - **DECHETS MENAGERS : HARMONISATION DE LA REDEVANCE
SPECIALE**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITE ABSOLUE DE 41 VOIX POUR,
1 CONTRE ET 1 ABSTENTION :**

APPROUVE l'harmonisation de la redevance spéciale à l'ensemble du secteur Nord de Seulles Terre et Mer.

FIXE le volume du seuil d'assujettissement à la redevance spéciale à = ou > 770 l d'ordure ménagères par semaine.

FIXE le tarif à 34,68 € HT / m³.

DEFINIT la formule de calcul suivante de la redevance spéciale : Vol du bac en litres * nombre de passage hebdo * nombre de semaine d'activité * tarif au litre

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_084 - **DECHETS MENAGERS : REVISION DE LA LISTE DES EXONERES
DE TEOM(I)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS) :

APPROUVE l'exonération de la TEOM(i) pour l'année 2023, pour les assujettis à la Redevance Spéciale, les collectivités territoriales locales (bâtiments publics non commerciaux), les professionnels disposant d'un autre prestataire gestionnaire de déchets (sur justificatifs)

DIT que la liste nominative sera transmise à la DGFIP.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_085 - **DEFINITION D'UN SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS) :

APPROUVE l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

AUTORISE le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès des différents partenaires que sont notamment l'Etat, le Département et l'ADEME.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_086 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec le département pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

N°DEL2022_087 - CONVENTION D'ADHESION A LA PROCEDURE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CDG14

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DECIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés.

APPROUVE la convention à conclure avec le Centre de Gestion du Calvados, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1^{er} octobre 2022, sous réserve d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention qui sera transmis par le Centre de gestion du Calvados, pour information au tribunal administratif de Caen et à la Cour Administrative de Nantes.

N°DEL2022_088 - MODIFICATIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la modification des postes comme suit

- Poste permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 34/35^{ème} pour le faire passer à 31/35^{ème}
- Poste permanent d'adjoint technique à 30/35^{ème} pour le faire passer à 28/35^{ème}

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2022_089 - MODIFICATION DE MEMBRES DANS LES COMMISSIONS DE STM

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DIT que les commissions sont modifiées comme suit :

- Dans la commission finances et mutualisation, Madame Gaëlle BERNARD représente la commune d'Audrieu.
- Dans la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine, Madame Gaëlle BERNARD représente la commune d'Audrieu.
- Dans la commission développement économique, Monsieur David DRUT représente la commune d'Audrieu.
- Dans la commission ressources humaines, administration générale et communication, Madame Gaëlle BERNARD représente la commune d'Audrieu.
- Dans la commission affaires scolaires et transport scolaire, Madame Sylvaine LEFEVRE représente la commune d'Audrieu.
- Dans la commission aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage, Monsieur André VERGER représente la commune d'Audrieu.
- Dans la commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers, Madame Gaëlle BERNARD représente la commune d'Audrieu et Madame Isabelle AUBRY représente la commune de Sainte-Croix-sur-Mer.
- Dans la commission développement touristique, Madame Géraldine HUE représente la commune d'Audrieu.

- Dans la commission petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Séverine LEHOUX représente la commune d'Audrieu.
- Dans la commission voiries et entretien des bâtiments, Monsieur Philippe GAUTIER représente la commune d'Audrieu.
- Dans la commission littoral, mer, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC et eau potable, Monsieur André VERGER représente la commune d'Audrieu.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2022_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.